

## COMMUNIQUE

---

### ***Le Port de Dieppe améliore les conditions de travail des professionnels de la mer***

Les zones d'activité de la pêche quai de la Cale et du Carénage, sans contrainte de marée, ont été équipées d'une nouvelle grue (capacité 1 tonne) et d'une potence de déchargement (capacité 300kg), ainsi que de moyens de pesage et de déclaration à la débarque des produits de la mer.

Des barrières levantes ont par ailleurs été installés quai du Carénage pour sécuriser le bord à quai réservé aux seuls professionnels de la mer. Le quai Trudaine - marché aux poissons - a également été équipé d'une barrière levante et d'une borne escamotable pour un contrôle efficace des accès réservés aux pêcheurs.

Les aménagements réalisés quais de la Cale et du Carénage offrent aux pêcheurs qui n'ont pas les équipements de pesée à bord de leur navire la possibilité d'utiliser le matériel mis à disposition et de remplir leurs obligations déclaratives assurant la commercialisation des produits, la traçabilité des espèces et la préservation de la ressource halieutique.

Entreprises intervenues sur le chantier : - ACEREL Offranville : réseaux électricité, informatique, contrôle d'accès - MPI Le Havre : grues, potences - CPI Moulit : pesage, bornes déclarative - EUROVIA Arques la Bataille: voirie, signalisation, marquage.

Le montant total des travaux s'élève à 285 000 €.

Pour Jean-Christophe LEMAIRE, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Thierry DULIERE, Conseiller Régional : « *la mise en service de nouveaux équipements de levage et de pesage ainsi que la sécurisation des espaces réservés aux professionnels de la mer améliorent quais du Carénage et de la Cale les conditions de débarque des produits de la mer et de travail des pêcheurs.* »

24 quai du Carénage  
CS 40213  
76201 DIEPPE cedex  
TEL : 02 35 06 86 56  
[www.portdedieppe.fr](http://www.portdedieppe.fr)